



Pacte mondial sur les migrations

Première session thématique informelle : droits de l'homme des migrants

Global Compact on Migration
First informal thematic session: Human rights of all migrants

Panel 1 : Droits de l'homme de tous les migrants

Genève, le 8 mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Modérateur,

Mesdames et Messieurs les panélistes, Chers collègues,

La Suisse se félicite que la première session thématique informelle visant à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières soit dédiée aux droits de l'homme de tous les migrants. Le pacte mondial présente une opportunité unique de constituer le cadre futur de la coopération internationale en matière de migration, un cadre qui doit être basé sur le respect, la promotion et la réalisation des droits l'homme et qui se doit, conformément à l'agenda 2030, de ne laisser personne de côté.

La communauté internationale a parcouru un long chemin dans le développement du dialogue international sur les migrations. Il y a 10 ans encore, une discussion sur les droits de l'homme des migrants, telle que celle d'aujourd'hui, aurait été difficile. Les réalités vécues par les migrants nous enseignent que la communauté internationale à encore devant elle un lourd travail à accomplir.

Les thématiques qui concernent les droits de l'homme pour les migrants sont nombreuses et interdépendantes. La Suisse aimerait toutefois mettre l'accent sur quatre domaines.

Premièrement, nous devrions augmenter les efforts visant à combler les lacunes en termes de connaissances et données objectives, précisément dans le domaine des droits de l'homme – développer des politiques et des réponses adaptées requiert une fine compréhension des différents contextes.

Deuxièmement, et en suivant les recommandations du rapport du Représentant du Secrétaire Général Peter Sutherland, pour certains domaines spécifiques qui concernent la protection des droits de l'homme des migrants, comme par exemple pour les migrants en situation de vulnérabilité, la Suisse juge nécessaire d'élaborer des principes directeurs. Cela permettrait non seulement de recenser les lacunes existantes dans la protection des migrants, mais également de proposer des éléments pour la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux régional et national. A cet égard la Suisse salue les efforts réalisés par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme ainsi que les agences du Groupe mondial sur les migrations dans le cadre de l'élaboration du document «Principes et directives pratiques sur la protection des droits de l'homme des migrants en situation de vulnérabilité». Le document offre une excellente base pour la suite de ce travail, qui pourrait être mené dans le cadre d'un groupe multipartite incluant des experts de gouvernements, des représentants de parlements, de la société civile, des organisations syndicales et des agences et organisations internationales.

En troisième lieu, dans les domaines où la communauté internationale a déjà rejoint un certain consensus, le pacte mondial devrait permettre d'établir des objectifs précis dans des temps impartis: pensons par exemple à la question du recrutement éthique ou encore des alternatives à la détention d'enfants migrants. Dans le cadre du recrutement éthique, en raison des différents processus déjà lancés au sein du BIT et d'autres enceintes, il serait envisageable que le pacte mondial prévoie comme objectif de garantir que la majorité de travailleurs migrants puisse profiter de processus de recrutement éthiques et équitables dans un délai impartit.

Finalement, étant donné que la gouvernance de la migration s'opère dans une architecture institutionnelle et normative complexe impliquant un large éventail d'acteurs, il s'agit d'assurer la cohérence,

la complémentarité et les liens systématiques entre les différents éléments du système de gouvernance.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr Moderator,

Dear panellists and colleagues,

Switzerland is pleased that the first informal thematic session in the context of the global compact for safe, orderly and regular migration process is dedicated to the human rights of all migrants. The global compact presents a unique opportunity to establish the future framework for international cooperation on migration, a framework that should be based on the respect, promotion and fulfillment of human rights and which – in line with the 2030 Agenda – must have the ambition to *leave no-one behind*.

The international community has come a long way in terms of the development of the international dialogue on migration. A discussion on the human rights of migrants like the one being conducted today would have been difficult just ten years ago. However, the situations experienced by migrants show us that the international community still has much work to do.

There are many, interdependent issues which concern the human rights of migrants. Switzerland nevertheless wishes to focus on four areas.

Firstly, we must step up our efforts to make up the deficits in terms of objective knowledge and data, specifically in the field of human rights – developing adequate policies and responses requires in-depth understanding of the various contexts.

Secondly – and following the recommendations of the report of the SRSG Peter Sutherland – on certain specific areas concerning the protection of migrants' human rights, such as, for example, migrants in vulnerable situations, Switzerland deems it necessary to develop global guiding principles. This will

not only allow the existing shortcomings in the protection of migrants to be identified but will also enable elements on the implementation of human rights at regional and national levels to be put forward. In this respect, Switzerland welcomes the efforts undertaken by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights as well as the agencies of the Global Migration Group with the elaboration of the document “Principles and Guidelines, supported by practical guidance, on the human rights protection of migrants in vulnerable situations.” The document provides an excellent basis for following up this work, which could be carried out by a multi-stakeholder group including government experts, representatives of parliaments, civil society, trade unions, UN agencies and international organisations.

Thirdly, in the areas where the international community has already reached a certain degree of consensus, the global compact should enable specific objectives to be established in a specific timeframe – let us think, for example, of the issue of ethical recruitment or alternatives to the detention for migrant children. In relation to ethical recruitment, it is conceivable – in light of various initiatives already launched by the ILO and other organisations – that the Global Compact could provide for an actionable commitment guaranteeing that the majority of migrant workers benefit from fair and ethical recruitment processes within a specified timeframe.

Finally, in view of the fact that the governance of migration operates in a complex institutional and normative architecture – involving a wide range of actors – coherence, complementarity and systematic links between the various elements of the governance system must be ensured.

Thank you.